

RCS : LISIEUX
Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00048
Numéro SIREN : 503 292 575
Nom ou dénomination : VITTAL FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt 490



SAS VITTAL FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 18.296,154 €

423, rue Alfred Luard

14600 – HONFLEUR

R.C.S. LISIEUX 503 292 575

FUSION

DE LA SOCIETE HERA COMPAGNIE

PAR LA SOCIETE VITTAL FINANCES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS

CABINET KRIBS S.A.
2 rue Jane Addams
14280 – SAINT CONTEST



Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 31 janvier 2022, concernant la fusion par voie d'absorption de la société HERA COMPAGNIE par la société VITTAL FINANCES, nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu par les dispositions du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées, en date du 3 février 2022. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime de fusion.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'OPERATION

1.1. Contexte général et objectifs de l'opération

La présente opération consiste en la fusion-absorption de la société HERA COMPAGNIE par la société VITTAL FINANCES. Elle s'inscrit dans le cadre d'une simplification de l'organigramme du groupe, permettant des économies organisationnelles.

1.2. Présentation des sociétés

1.2.1. Société VITTAL FINANCES, société absorbante

La société VITTAL FINANCES est une société par actions simplifiée, au capital de 18.296.154 € (18.296.154 actions de 1 € chacune), immatriculée au RCS de LISIEUX, sous le numéro 503 292 575.

Son siège social est situé 423, rue Alfred Luard à HONFLEUR (14600).

Elle a pour objet :

- l'acquisition, la gestion, éventuellement la vente, de toutes valeurs mobilières, notamment par la prise de participation dans toute société ou groupe quelque soit son domaine d'activité, par voie de création de société nouvelle, par acquisition de parts sociales, d'actions ou droits sociaux, par souscription à toute augmentation de capital, apport, fusion ou autre moyen ;
- la prestation de services, de gestion, direction, administration tels que la gestion du personnel, gestion financière, services informatiques, comptabilité, recherche et développement et autres, à ses filiales ou à d'autres sociétés ;
- l'acquisition, la gestion, la vente de tous biens mobiliers et immobiliers.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.



La société HERA COMPAGNIE, représentée par Madame Christine RIOU-FERON, est présidente de la société VITTAL FINANCES.

Elle clôture ses comptes annuels le 31 mars de chaque année. Ses derniers comptes annuels ont été arrêtés au 31 mars 2021. Ils ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes de la société et approuvés par l'assemblée générale des associés en date du 22 juillet 2021.

Le capital social de la société (18.296.154 actions) est détenu par :

Liste des actionnaires	Nombre d'actions
Monsieur Pierre RIOU	460.363
Madame Christiane RIOU	460.362
Monsieur Nicolas RIOU	3.129
Madame Christine RIOU-FERON	1
Société HERA COMPAGNIE	17.372.299
TOTAL	18.296.154

1.2.2. Société HERA COMPAGNIE, société absorbée

La société HERA COMPAGNIE est une société par actions simplifiée, au capital de 38.900.000 € (38.900.000 actions de 1 € chacune), immatriculée au RCS de LISIEUX sous le numéro 879 580 793.

Son siège social est situé 423, rue Alfred Luard à HONFLEUR (14600).

Elle a pour objet :

- l'acquisition, la gestion, éventuellement la vente, de toutes valeurs mobilières, notamment par la prise de participation dans toute société ou groupe quelque soit son domaine d'activité, par voie de création de société nouvelle, par acquisition de parts sociales, d'actions ou droits sociaux, par souscription à toute augmentation de capital, apport, fusion ou autre moyen ;
- la définition de la stratégie et de la politique du groupe ainsi que le contrôle de ses filiales ;
- les activités de financement de groupe, à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient ;
- la prestation de services, de gestion, direction, administration tels que la gestion du personnel, gestion financière, services informatiques, comptabilité, recherche et développement et autres, à ses filiales ou à d'autres sociétés ;
- l'acquisition, la gestion, la vente de tous biens mobiliers et immobiliers.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Madame Christine RIOU-FERON est présidente du directoire et Monsieur Pierre RIOU est président du conseil de surveillance.

Elle clôture ses comptes le 31 mars de chaque année. Ses derniers comptes annuels ont été arrêtés au 31 mars 2021. Ils ont été certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes de la société et approuvés par l'assemblée générale des associés en date du 22 juillet 2021.



Le capital social de la société (38.900.000 actions) est détenu par :

	Nombre total d'actions
Monsieur Pierre RIOU	3.896.177
Madame Christiane RIOU	3.896.068
Monsieur Nicolas RIOU	15.553.875
Madame Christine RIOU-FERON	15.553.875
Mademoiselle Jade RIOU	1
Monsieur Louis RIOU	1
Monsieur Axel FERON	1
Monsieur Martin FERON	1
Mademoiselle Juliette FERON	1
TOTAL	38.900.000

1.2.3. Liens entre les sociétés

La société HERA COMPAGNIE détient à ce jour 17.372.299 actions sur les 18.296.154 actions composant le capital social de la société VITTAL FINANCES, représentant 94,95 % du capital de ladite société.

La société VITTAL FINANCES ne détient aucune action de la société HERA COMPAGNIE.

1.3. Description de l'opération

1.3.1. Caractéristiques de l'opération

Les modalités de réalisation de l'opération sont présentées de façon détaillée dans le projet de traité de fusion.

La date de clôture des exercices des sociétés participantes est fixée au 31 mars. Aussi, les conditions de l'opération d'apport-fusion ont été établies par les sociétés participantes sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2021.

Sur le plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de faveur de l'article 210 A du Code général des impôts pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, et de l'article 816 du même code en matière de droits d'enregistrement.

Sur les plans comptable et fiscal, la fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} avril 2021. Ainsi, le résultat de toutes les opérations réalisées par la société absorbée à compter de cette date jusqu'à la date de réalisation de la fusion sera exclusivement à la charge ou au profit de la société absorbante.

La propriété de l'ensemble des actifs de la société absorbée sera transmise à la société absorbante à la date de réalisation de la fusion. Cette date est celle à laquelle sera levée la dernière des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion.



1.3.2. Conditions suspensives

La fusion est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- approbation par décision de l'assemblée générale de la société VITTAL FINANCES de la fusion par voie d'absorption de la société HERA COMPAGNIE, et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- approbation par décision de l'assemblée générale de la société HERA COMPAGNIE, du projet de fusion.

Faute de réalisation de ces conditions, le 31 mars 2022 au plus tard, le projet de fusion sera considéré comme nul et de nul effet.

1.3.3. Rémunération des apports

Pour déterminer la rémunération de l'opération, les parties ont retenu les valeurs des sociétés HERA COMPAGNIE et VITTAL FINANCES, telles que précisées au projet de traité de fusion.

En rémunération de l'apport, il sera émis 18.687.770 actions de la société VITTAL FINANCES de 1 € de valeur nominale chacune.

Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à : 41.940.939,58 €

Il correspond à la différence entre :

d'une part, l'actif net apporté : 60.628.709,58 €

et, d'autre part, le montant nominal
des actions à créer par la société absorbante : 18.687.770,00 €

Par suite de l'absorption de la société HERA COMPAGNIE, la société VITTAL FINANCES se trouvera recevoir ses propres actions. La société VITTAL FINANCES n'entend pas posséder ses propres actions. La société absorbante devra donc procéder à l'annulation de ces 17.372.299 actions et réduire son capital de 17.372.299 €.

La différence entre :

d'une part, la valeur comptable des actions annulées : 50.935.046,60 €

et, d'autre part, le montant nominal des actions annulées : 17.372.299,00 €

soit : 33.562.747,60 €

sera imputé sur la prime de fusion créée par l'opération qui sera, dès lors, ramenée à 8.378.191,98 €.

1.4. Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

En application du règlement comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, s'agissant d'une fusion inversée entre sociétés sous contrôle conjoint, les éléments d'actif et de passif sont apportés pour leur valeur nette comptable dans les comptes de la société HERA COMPAGNIE au 31 mars 2021.



1.4.2. Description des apports

La société HERA COMPAGNIE fait apport, à titre de fusion, dans les conditions fixées par la loi et les décrets en vigueur, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et sous réserve des conditions suspensives précisées ci-avant, à la société VITAL FINANCES, qui accepte, de tous biens et droits sans exception ni réserve dont se compose son actif net estimé au 31 mars 2021, tel que détaillé ci-dessous.

Actifs apportés (en euros) :

ACTIF	Actif brut	Amortissement	Actif net
Avances et acomptes	36 064,18	-	36 064,18
Autres participations	50 935 046,60	-	50 935 046,60
Prêts	4 615 385,00	-	4 615 385,00
Autres immo. Financières	912,00	-	912,00
Total actif immobilisé	55 587 407,78	-	55 587 407,78
Avances et acomptes sur commandes	-		-
Clients et comptes rattachés	738 947,25	5 367,00	733 580,25
Autres créances	899 980,45	-	899 980,45
Disponibilités	3 832 344,00	-	3 832 344,00
Charges constatées d'avance	14 550,00	-	14 550,00
Total actif circulant	5 485 821,70	5 367,00	5 480 454,70
Frais d'émission d'emprunt à étaler	198 135,91	-	198 135,91
TOTAL GENERAL	61 271 365,39	5 367,00	61 265 998,39

Passifs pris en charge (en euros) :

PASSIF	Passif net
Capital social	51 582 915,00
Prime d'émission	5 308 346,00
Réserve légale	131 995,00
Report à nouveau	2 507 892,29
Résultat de l'exercice	1 097 561,29
Capitaux propres	60 628 709,58
Emprunts et dettes établ. Crédit	-
Emprunts et dettes Fin. Divers	47 207,27
Dettes fournisseurs	40 836,00
Dettes fiscales et sociales	549 245,54
Dettes totales	637 288,81
TOTAL GENERAL	61 265 998,39



Les actifs apportés s'élevant à :	61.265.998,39 €
Les passifs pris en charge s'élevant à :	637.288,81 €
L'actif net à transmettre s'élève à :	60.628.709,58 €

Les actifs et passifs détaillés ci-dessus, ont été retraités des opérations intercalaires suivantes, intervenues depuis le 1^{er} avril 2021 ou devant intervenir avant la fusion :

- la société HERA COMPAGNIE a reçu de la société VITAL FINANCES des dividendes à hauteur de 1.563.506,91 € à la suite de la décision des associés en date du 22 juillet 2021 ;
- la société HERA COMPAGNIE procédera, préalablement à la fusion, à une augmentation de capital de 12.682.915 €, majorée d'une prime d'émission de 6.808.346 €, soit au total : 19.491.261 €, suivant précisions détaillées au projet de traité de fusion. Les frais, droits et honoraires sont évalués à hauteur de 1.500.000 €.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de la société VITAL FINANCES sur l'absence de surévaluation de l'apport effectué par la société HERA COMPAGNIE. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations. Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligences » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date des assemblées appelées à se prononcer sur l'opération de fusion.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Dans ce cadre, nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente fusion ;
- eu des entretiens avec les responsables de l'opération et leurs conseils, tant pour en appréhender son contexte que pour comprendre les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales dans lesquelles elle se situe ;
- examiné le projet de traité de fusion et ses annexes ;
- vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports ;
- contrôlé la réalité des apports et apprécié l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété.

A ce titre, nous avons également :

- pris connaissance des données utilisées pour la valorisation des sociétés VITAL FINANCES et HERA COMPAGNIE ;
- pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes des sociétés concernées (comptes sociaux et consolidés) ;



- procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires ;
- analysé la situation consolidée au 30 septembre 2021 ;
- pris connaissance jusqu'à la date du présent rapport de l'existence ou de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

En application du règlement comptable relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, et compte tenu du caractère rétroactif de l'opération au 1^{er} avril 2021, les parties ont retenu comme valeur d'apport, la valeur nette comptable des éléments constitutifs de l'actif net transmis telle qu'elle ressort des comptes de la société HERA COMPAGNIE au 31 mars 2021.

S'agissant d'une opération de fusion inversée entre sociétés sous contrôle commun, le principe de valorisation ainsi retenu par les dirigeants des sociétés concernées n'appelle pas de remarque de notre part.

2.3. Réalité des apports

Nous avons contrôlé que les actifs étaient libres de tout nantissement et que l'apporteuse en avait la libre propriété.

Nous nous sommes assurés de la libre propriété par la société HERA COMPAGNIE des actions de la société VITTAL FINANCES qui représentent l'actif essentiel de la société absorbée.

2.4. Valeur individuelle des apports

Nous avons pris connaissance des comptes de la société HERA COMPAGNIE au 31 mars 2021. L'actif net comptable de la société HERA COMPAGNIE au 31 mars 2021 s'élève à 41.074 K€.

A cette date, l'actif de la société HERA COMPAGNIE est essentiellement constitué de sa participation dans la société VITTAL FINANCES, détenue pour une valeur de 50.935 K€. Au passif, les dettes financières s'élèvent globalement à 15.926 K€.

Nos travaux ne nous ont pas amené à identifier d'élément susceptible de remettre en cause les valeurs individuelles des éléments constitutifs de l'apport.

2.5. Appréciation de la valeur globale des apports

Afin d'apprécier la valeur globale de l'apport, nous nous sommes assurés que cette valeur était inférieure ou égale à la valeur réelle de la société HERA COMPAGNIE.

Nous nous sommes appuyés sur les diligences que nous avons réalisées sur la valeur individuelle des apports, ainsi que sur l'ensemble des travaux que nous avons réalisés. Nous avons apprécié les valorisations retenues pour définir le rapport d'échange, qui ont été déterminées sur la base d'opérations de levée de fonds réalisées pré-fusion.

Nous avons procédé à des approches de valorisation basées sur la valeur des participations détenues, les capitaux propres, les dettes de la société, étant rappelé que les titres VITTAL FINANCES détenus par la société HERA COMPAGNIE constitue l'essentiel de ses actifs.



La valorisation ressortant de nos travaux est cohérente avec celle effectuée par les parties à l'opération d'apport et il n'a pas été porté à notre connaissance d'élément susceptible de remettre en cause la valeur des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, à la date du présent rapport et sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital (précisée au projet de traité de fusion) de la société absorbée HERA COMPAGNIE, avant l'opération de fusion, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 60.628.709,58 € n'est pas surévaluée, et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de 18.687.770,00 € (18.687.770 actions de 1 €) de la société absorbante VITTAL FINANCES, majoré de la prime de fusion de 41.940.939,58 €.

Fait à Saint Contest, le 23 février 2022

CABINET KRIBS S.A.

Pierre SCHMITT

Commissaire aux Comptes